

## Edito

« Petit journal local, soucieux d'informer, de divertir et pourquoi pas d'amuser, cherche Noaillerot ou Noaillerote détenteuse d'un savoir, ou passionné par les fleurs, les 45 tours ou les boutons de manchette... »

Voici en gros la petite annonce que nous pourrions diffuser dans les journaux locaux. En cette rentrée 2022, nous voulions vous redire que vous pouvez nous aider à remplir ces quelques pages car ce journal est fait pour vous mais aussi par vous. Que vous ayez une passion à partager, une association à présenter, une anecdote à raconter. Peut-être avez-vous besoin d'un coup de projecteur ou juste d'être cité pour un évènement, n'hésitez pas à nous écrire par mail ([lefildenoailly@gmail.com](mailto:lefildenoailly@gmail.com)) ou sur lettre simple déposée à la mairie.

Vous pouvez également nous adresser vos suggestions, vos encouragements ou vos critiques, c'est toujours constructif.

Dans ce numéro, rentrée oblige, en plus des traditionnelles informations, vous trouverez les photos des classes de l'école. A cette occasion nous en profitons pour remercier les enseignants et leurs élèves pour toutes leurs productions écrites. Ces informations et ces photos égayent et colorent les pages du fil.

Bonne lecture à tous.

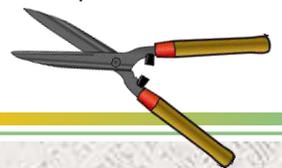
L'équipe du Fil de Noailly

## Entretien des haies : Nos obligations pour la taille et l'entretien des haies

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres et arbustes qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure pour effectuer cette dernière durant une période propice.

Il faut également veiller à ce que les plantations n'empiètent pas sur le domaine public : les arbres ou haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer une gêne ou un danger pour la circulation routière. Dans un tel cas, le propriétaire peut être mis en demeure de procéder à l'élagage et en cas de refus, il pourra être procédé à l'exécution forcée des travaux, les frais occasionnés étant alors à la charge du propriétaire.

Règles de plantation : Les arbres et haies d'une hauteur inférieure à 2 m (du sol à la cime de l'arbre ou l'arbuste) doivent être plantés au minimum à 0,5 m de la limite de la propriété. Les arbres et haies d'une hauteur supérieure à 2 m (du sol à la cime de l'arbre ou l'arbuste) doivent être plantés au minimum à 2 m de la limite de la propriété. Les distances sont mesurées à partir du milieu du tronc de l'arbre.



## Le Fil d'actu (connecté), en bref :

- **Phenix** : Nous voulions vous présenter cette application anti-gaspi gratuite (téléchargeable sur app-store et google play) car elle est utilisée par Céline, notre épicière, ainsi que de nombreux acteurs de l'alimentaire (primeurs, supermarchés, restaurateurs, boulanger...). Une fois inscrits, vous êtes alertés dès qu'un commerçant met en vente un panier de produits invendus à prix doux autour de chez vous.
- Pour rappel, grâce à l'application gratuite **Panneau Pocket**, vous recevez régulièrement des informations sur les différents évènements et activités de notre village.





# Les p'tits Fil'ous

A l'école, tout est prêt pour cette nouvelle année.

Jeudi 2 septembre, nous avons accueilli 93 élèves (contre 95 l'année dernière) mais répartis en 4 classes suite à une fermeture de classe lors de la précédente mesure de carte scolaire. Comme l'avait annoncé le directeur en juin dernier, 3 nouveaux collègues ont rejoint l'équipe enseignante et quelques changements dans la répartition ont été faits.

Tout d'abord, Mme Aurore JAUBERT a obtenu un poste définitif et enseignera en CM1/CM2 (22 élèves). M. Cédric COQUIN complètera le temps partiel de Mme Catherine VAREILLE en CE2/CM1 (22 élèves) tous les mardis. Enfin, Mme Margaux POUSSARDIN-CHARDON travaillera à mi-temps (jeudi, vendredi) avec M. Adrien FOURNEYRON dans la classe de maternelle (31 élèves). Les enseignants sont aidés par Mme Patricia GROUILLER, Mme Léticia MASSON et Mme Shirley JUBITANA. M. Fabien MICHEL partagera toujours sa classe de CP/CE1 (18 élèves) avec Mme Sophie ARLAUD (décharge de direction le jeudi).





## Conseil municipal du 27 juillet 2021 :

- L'ensemble du Conseil est d'accord pour proposer la mise à disposition de la salle Eugénie Thévenet à l'association « Les Copains » les mercredi et samedi toute la journée ou les autres jours de 9h à 15h30. Cette proposition leur sera adressée pour accord et pourrait être effective dès la rentrée de septembre.
- Adhésion au CRAIG (Centre régional Auvergne Rhône Alpes de l'information géographique) : projet de mutualisation de l'adhésion de Roannais Agglomération au CRAIG pour permettre la création d'un référentiel à très grande échelle : le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). L'intérêt étant de doter notre territoire d'un fond de plan précis permettant de répondre à la législation en matière de sécurisation des travaux qui impose aux gestionnaires de réseaux sensibles (éclairage public, électricité, gaz, réseaux de chaleur...) de détecter et d'identifier clairement leurs réseaux.
- SIEL Choix de l'éclairage public : Présentation de différents modèles de lanternes : un lampadaire sera installé sur la place pour un test visuel et un test de baisse d'intensité dans le courant de la nuit .
- Présentation de l'avant-projet MTL : En vue de la mise aux normes et de l'agrandissement de la salle communale, la commission voirie / bâtiment avait fait valider au conseil de Janvier 2021, un cahier des charges reprenant les principaux points d'amélioration.

### Infos diverses :

- Proposition d'achat de la maison sinistrée, place de l'église : pour donner suite à la mise en péril de cette maison, une estimation immobilière et un pré chiffrage de déconstruction ont été demandés.
- Un arrêté a été pris concernant la limitation de passage sur le chemin qui va de la Croix de la Perche à Gameau. Seuls les vélos et les piétons sont autorisés à circuler.
- Le maire et ses adjoints ont été sollicités par le Sénateur Tissot pour une rencontre le 2 juillet dernier en mairie permettant ainsi d'échanger sur son rôle auprès des collectivités. Une aide lui a d'ailleurs été demandée concernant le refus de reconnaissance d'Etat de Catastrophe Naturelle 2020 au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de notre commune. En parallèle, un recours gracieux a été adressé par la mairie auprès du ministère.
- Afin d'étudier notre projet d'aire de camping-car, une visite de l'aire de camping-car de Renaison a été effectuée, le 17 juillet dernier.
- Participation du CCAS aux sorties piscine de Familles Rurales : le conseil donne son accord à hauteur de 10 euros par enfant.
- Effectifs de l'école : répartition pédagogique pour la rentrée 2021 (voir la section P'tits fil'ous pour plus de détails).

## Le Fil d'actu, en bref

- La route des Beaussiers est actuellement en travaux, la circulation est difficile.
- 2 panneaux routiers ont été vandalisés et détériorés. Cet « amusement passager » coûtera 200 euros à la commune... Nous appelons au civisme de chacun.
- **Portail Parents :**

Après avoir rencontré quelques difficultés en début d'année scolaire pour l'inscription des enfants sur le logiciel enfance, tout est rentré dans l'ordre.

Voici la procédure à suivre : se connecter à <https://gestion.logiciel-enfance.fr/accueil> par les navigateurs WEB Google ou Mozilla. L'inscription n'est effective qu'à compter du règlement. Vous pouvez inscrire votre enfant à la cantine, l'étude ou en péri-scolaire jusqu'au jour J avant 9h. En cas d'oubli d'inscription à la cantine, un repas de substitution sera proposé à l'enfant. Il est bien entendu que TOUS LES ENFANTS mangent à leur faim. Si une famille se trouve en difficulté pour régler la cantine, elle peut s'adresser à la mairie afin de faire une demande d'aide financière auprès du CCAS.





## RANDO

Toutes les personnes intéressées par la pratique de ce sport sont vivement invitées à rejoindre le groupe des Copains qui randonne tous les jeudis. Lors de chaque sortie, deux niveaux sont prévus (8 à 10 km et 10 à 13 km). Vous pouvez demander des informations à Michel Besson ([michel.besson7@wanadoo.fr](mailto:michel.besson7@wanadoo.fr) ou 06 71 33 62 65) ou à Christian Deveaux (06 31 53 95 02).

## DANSE

La section danse de salon a repris ses activités du mardi avec deux cours : un de 18 h à 19 h 30 pour débutants et danseurs intermédiaires (pour revoir les bases) et de 19 h 35 à 21 h 05 pour danseurs confirmés et/ou intermédiaires avancés.

Danses enseignées : rock-swing pour tous puis bachata, cha-cha-cha, rock-boogie, salsa, tango, paso doble seront choisis par vote majoritaire. La cotisation annuelle est de 120€ + adhésion au Foyer 12€ et il sera proposé de payer en plusieurs fois en déposant les chèques à l'inscription. Pass sanitaire obligatoire. Les habitants de Noailly intéressés par cette activité seront les bienvenus.

Contact Danse : Jean Maurice Mercier tel 04 77 66 60 58.

